

## « Au commencement était le Verbe »

*Lucetta Scaraffia*

---

*L'Est-ce pour avoir rendu licites toutes les nourritures comestibles que le christianisme est devenu universel ? Les interdits alimentaires tracent en revanche les frontières des religions juive et musulmane.*

**E**n 1994, lorsqu' il a célébré l' entrée en Carême, Jean-Paul II a suggéré aux fidèles de renoncer à la télévision plutôt que d' observer les restrictions alimentaires imposées par la tradition. En effet, dans notre monde où l' on mange trop, ce sont les médecins et les spécialistes de l' esthétique qui prescrivent le jeûne pour des raisons de santé ou de « forme » ; aussi ne saurait-on considérer la diète comme une pénitence.

On peut voir dans ce conseil du pape la dernière étape d' un processus de détachement par rapport aux prescriptions alimentaires de l' Ancien Testament, qui reposent sur l' existence de nourritures impures et donc interdites. Un processus amorcé dès les origines du christianisme. Déjà l' écart apparaît dans le Nouveau Testament<sup>1</sup> : « Il n' est rien d' extérieur à l' homme qui, pénétrant en lui, puisse le souiller, mais ce qui sort de l' homme, voilà ce qui souille l' homme. [...] Car c' est du dedans, du cœur des hommes, que sortent les des-seins pervers<sup>2</sup>. » Saint Paul, surtout, clarifie dans ses Epîtres ce refus de la notion de souillure alimentaire :

---

1. La traduction utilisée ici, pour l' Ancien et le Nouveau Testament, est celle de la Bible de Jérusalem (NdT).

2. Marc, vii, 15, 21.

« Tout ce qui se vend au marché, mangez-le sans poser de question par motif de conscience; car la terre est au Seigneur, et tout ce qui la remplit. Si quelque infidèle vous invite et que vous acceptiez d' y aller, mangez tout ce qu' on vous sert<sup>3</sup> [...] » « Car tout ce que Dieu a créé est bon et aucun aliment n' est à proscrire, si on le prend avec action de grâces<sup>4</sup>. »

Une partie de l' Église primitive mit cependant du temps à accepter d' abolir la distinction entre aliments purs et impurs. Saint Pierre lui-même y éprouva une certaine difficulté, comme en témoigne le songe qu' il raconte dans les Actes des Apôtres : « Il voit le ciel ouvert et un objet, semblable à une grande nappe nouée aux quatre coins, en descendre vers la terre. Et dedans il y avait tous les quadrupèdes et les reptiles, et tous les oiseaux du ciel. Une voix lui dit alors : "Allons, Pierre, immole et mange." Mais Pierre répondit : "Oh non! Seigneur, car je n' ai jamais rien mangé de souillé ni d' impur !" De nouveau, une seconde fois, la voix lui parle : "Ce que Dieu a purifié, toi, ne le dis pas souillé." Cela se répéta par trois fois, et aussitôt l' objet fut remonté au ciel. Tout perplexe, Pierre était à se demander en lui-même ce que pouvait bien signifier la vision qu' il venait d' avoir, quand justement les hommes envoyés par Corneille, s' étant enquis de la maison de Simon, se présentèrent au portail. [...] Comme Pierre était toujours à réfléchir sur sa vision, l' Esprit lui dit : "Voilà des hommes qui te cherchent. Va donc, descends et pars avec eux sans hésiter, car c' est Moi qui les ai envoyés." Pierre descendit auprès de ces hommes et leur dit : "Me voici. Je suis celui que vous cherchez. Quel est le motif qui vous amène ?" Ils répondirent : "Le centurion Corneille, homme juste et craignant Dieu, à qui toute la nation juive rend bon témoignage, a reçu d' un ange saint l' avis de te faire venir chez lui et d' entendre les paroles que tu as à dire<sup>5</sup>." » Pierre se rendit chez le centurion et le convertit en disant : « Je constate en vérité que Dieu ne fait pas acception des personnes, mais qu' en toute nation celui qui Le craint et pratique la justice Lui est agréable<sup>6</sup>. » Ainsi commença l' œuvre de conversion des gentils.

---

3. 1 Corinthiens, X, 25-27.

4. 1 Timothée, IV, 4.

5. Actes, x, 11-22.

6. *Ibid.*, 34-35.

## *Le pur et l'impur*

---

Le lien est donc explicite entre la propagation de la foi et l'abandon des contraintes alimentaires qui forme la base de la tradition chrétienne<sup>7</sup>. Un chrétien peut se sentir chrétien en tout lieu : il s'adapte à n'importe quel mode d'alimentation, parce qu'il refuse le concept de souillure matérielle, autrement dit l'idée que l'identité se définit par des seuils concrets de séparation, par des limites infranchissables. Dans la culture chrétienne, l'impureté ne concerne que les intentions et les pensées avec lesquelles doit vivre un homme normal - et qu'il est censé combattre.

Ici apparaît l'une des raisons majeures de la faculté d'expansion et d'« infiltration » du christianisme dans les autres cultures. Pour les juifs comme pour les musulmans, en revanche, il a toujours été problématique de s'implanter en terre « infidèle » parce qu'il était difficile d'y trouver des aliments non souillés, conformément aux commandements du Lévitique : « Ne vous rendez pas vous-mêmes immondes avec toutes ces bestioles grouillantes, ne vous contaminez pas avec elles et ne soyez pas contaminés par elles<sup>8</sup>. »

On peut résumer les normes alimentaires du judaïsme, nombreuses et complexes, en quelques principes essentiels : la distinction entre animaux permis et défendus; l'interdiction de consommer le sang des animaux, d'où la nécessité de les abattre rituellement et de les vider de leur sang; l'impossibilité de manger, parmi les animaux autorisés, ceux qui souffrent de maladies ou de défauts physiques; l'interdiction de consommer les parties grasses, le nerf sciatique, et de mélanger la viande et les produits laitiers<sup>9</sup>.

La diaspora d'Europe, en obligeant les juifs à vivre en étroite cohabitation avec les chrétiens, a exercé une relative influence sur ces prescriptions en surchargeant de sens les coutumes qui se heurtaient le plus radicalement à celles des chrétiens : par exemple, l'interdiction du porc et donc de la cuisine au lard, alors que le lard est resté jusqu'à notre époque le condiment le plus répandu. Pour les juifs installés en terre chrétienne, le problème consistait à s'approvisionner en aliments « purs ». Par conséquent, leurs com-

---

7. P. Soler, « Sémiotique de la nourriture dans la Bible », in *Annales ASC*, juin-octobre 1973.

8. Lévitique, XI, 43.

9. R. Di Segni, *Regole alimentari ebraiche*, Carucci, Rome, 1986.

munautés devaient être assez importantes pour s'assurer une certaine autonomie alimentaire<sup>10</sup>.

L'interdiction du porc, présente dans la doctrine musulmane, provient des rapports que Mahomet, dans les premiers temps de sa prédication, entretenait avec les juifs de Médine. Ce tabou est vite devenu l'un des signes distinctifs des Arabes convertis à l'islam, par opposition aux adeptes des religions locales. Le crédit que le Prophète accordait aux contraintes alimentaires nous est indiqué -en négatif- par un épisode que cite Maxime Rodinson<sup>11</sup> : Mahomet ordonne aux néophytes de manger « du cœur, tabou dans leur tribu, sans quoi leur conversion eût été incomplète ».

La décision d'exclure le porc serait née à un moment où il fallait se démarquer des traditions arabes et en même temps affirmer le rattachement de l'islam au monothéisme hébraïque.

Les chrétiens, au contraire, s'étaient différenciés par rapport à la tradition judaïque en abolissant les interdits alimentaires. Ils pouvaient donc passer sans effort d'une religion à l'autre en simulant une conversion pour des raisons de commodité personnelle, comme ces milliers de « renégats » qui embrassèrent l'islam du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, sans avoir à craindre de se souiller en adoptant un nouveau régime alimentaire<sup>12</sup>. A l'inverse, pour les juifs et les musulmans (en majorité espagnols) convertis par la force, il fut beaucoup plus difficile de s'intégrer dans la vie quotidienne des pays chrétiens : leur refus de manger du porc ou des aliments cuits au lard les empêchait de s'assimiler. On reconnaissait précisément les marranes, c'est-à-dire les juifs convertis, à l'odeur « atroce » qui émanait de leurs maisons, selon le chroniqueur catholique Andres Bernaldéz (XVI<sup>e</sup> siècle) : « Ils n'ont pas renoncé à leur cuisine hébraïque : ils apprêtent la viande avec de l'ail et de l'oignon rissolés dans de l'huile, au lieu du lard, qu'ils ne veulent point manger ; or la viande à l'huile laisse un goût abominable dans la bouche. Voilà pourquoi les maisons et les portes des juifs empestent comme une malédiction, à cause de ces plats. Du reste, ils disent eux-mêmes que ces mets ont une odeur hébraïque<sup>13</sup>. » On a pu observer à

10. A. Foa, *Ebrei in Europa. Dalla peste nera all' emancipazione*, Laterza, Rome-Bari, 1992.

11. M. Rodinson, *Encyclopédie de l'islam*, vol. iv, 1965.

12. L. Scaraffia, *Rinnegati. Per una storia dell' identità sociale*, Laterza, Rome-Bari, 1993.

13. A. Bernaldéz, *Historia de los Reyes catolicos don Fernando y dona Isabel*, t. LXX, chap. XLIII, BAE, Madrid, 1953.

quel point le respect d' un minimum d' interdits alimentaires - presque toujours le refus du porc - a permis aux marranes de préserver leur identité religieuse<sup>14</sup>.

### *La fête et la pénitence*

---

Partout, dans l' Occident chrétien, on utilisait le lard de préférence au beurre ou à l' huile d' olive. Ces derniers, notamment l' huile, étaient considérés comme « gras-maigres » : on était tenu de les consommer les jours de vigile et durant le Carême. L' Église du Moyen Âge, en imposant l' huile pendant le Carême, cherchait à unifier les usages alimentaires des régions septentrionales - où l' on ne connaissait que le beurre - et méditerranéennes - accoutumées à l' huile depuis toujours. Cependant, cette prescription rencontra de nombreuses résistances en raison de la difficulté de se procurer de l' huile d' olive, de son prix dans les zones qui n' en produisaient pas, ou bien du dégoût qu' elle inspirait aux populations qui n' en avaient pas l' habitude. Pour venir à bout de ces réticences, l' Église accorda de fréquentes dispenses, le plus souvent à ceux qui avaient du mal à s' approvisionner. C' était l' opposition entre l' huile - gras-maigre - et le lard - gras-gras - qui permettait de distinguer entre le Carême et les jours de vigile, d' une part, entre le carnaval et les fêtes d' autre part<sup>15</sup>.

Jusqu' au XV<sup>e</sup> siècle, cette opposition n' a pas souffert d' exception. Les jours de pénitence, il était défendu de porter les armes, d' exercer une activité juridique, ou encore d' avoir des rapports sexuels. Surtout, on s' astreignait à un jeûne rigoureux du mercredi des Cendres jusqu' au samedi saint, y compris les dimanches. On consommait une nourriture à base de légumes et de poisson en un seul repas après le coucher du soleil, en principe. La parenté est évidente avec le Ramadan mais il ne faut pas oublier des différences notables, en particulier à propos des rapports sexuels, prohibés la nuit également pour les chrétiens.

---

14. A. Foa, « The Marranos' Kitchen : Outside Pressure versus internal Creativity in the Formation of the Marrano Persona », congrès de Bar-Ilan University, décembre 1993, sur le thème *Society, Economy and Culture in the Mediterranean Jewish communities*, en cours d' impression.

15. J.-L. Flandrin, « Le goût et la nécessité sur l' usage des graisses dans les cuisines d' Europe occidentale (XIV-XVIII siècles) », in *Annales ESC*, 1983.

La présence du lard et du porc dans l'alimentation des chrétiens aidait aussi, notamment dans les régions frontalières, à se démarquer des juifs et des musulmans. En Espagne, on s'en servait pour démasquer les faux convertis. Dans les pays limitrophes de l'Empire ottoman, comme la Pologne, le porcelet avait même remplacé le traditionnel agneau pascal, le mouton étant perçu comme la viande des Turcs.

La fracture de la chrétienté, au XVI<sup>e</sup> siècle, signa la fin des tentatives d'unification dans le domaine alimentaire. Les protestants abolirent toutes les formes de diète pénitentielle et Luther lui-même se prononça contre l'obligation d'utiliser de l'huile d'olive durant le Carême. « A Rome, on ne respecte pas le jeûne, tandis que nous sommes contraints de manger une huile dont nous ne voudrions même pas pour lustrer nos souliers. Ensuite, on nous vend le droit de faire gras et de manger de tout, alors que le saint Apôtre nous dit que l'Évangile accorde la liberté à tous<sup>16</sup>. » En déniaient toute valeur aux supports alimentaires de la contrition, les réformés ont donc parachevé l'émancipation initiée par saint Paul. Dans le sud de l'Europe, en revanche, la distinction entre les jours gras et les jours maigres - progressivement vécue d'une manière plus atténuée, moins communautaire - s'est maintenue jusqu'au concile Vatican II. Elle correspondait à une opposition entre des repas gras (les plus savoureux) et des repas maigres sans impliquer aucun interdit : on limitait simplement dans le temps l'usage des aliments « gras », donc impropres au repentir, mais indispensables, à l'inverse, pour sanctifier les fêtes religieuses.

Ainsi relève-t-on un étrange paradoxe : les chrétiens avaient une alimentation qui les différenciait des juifs et des musulmans pendant les jours « gras », tandis que, les jours de pénitence, ils se nourrissaient à peu près comme eux. En comparaison des chrétiens, juifs et musulmans faisaient une pénitence continue, en quelque sorte : leur sobriété n'a pas échappé à un grand nombre de voyageurs occidentaux, qui se déclaraient admiratifs en songeant par contraste aux longs séjours à table de leurs compatriotes - tellement nocifs pour la santé du corps et de l'âme.

Or ce constat embarrassant dans la polémique antimahométane des moines chrétiens s'est finalement inversé : si l'on se convertis-

---

16. M. Luther, *À la noblesse chrétienne d'Allemagne*, cit. in Flandrin, op. cit..

sait à l'islam, écrivait au XVII<sup>e</sup> siècle le jésuite français Nau, c'était pour se livrer « à la débauche et au péché », alors que les chrétiens menaient une existence « plus régulière et plus sainte<sup>17</sup> ». Il semble que cette opinion ait été partagée par plusieurs renégats potentiels ou effectifs, comme le montrent les paroles prononcées par Giuseppe Puoto Di Pozzuoli, en 1599, devant un hôte qui lui offrait une « pauvre friture de menu fretin » qu'il jugea « défraîchie, froide et rance » : « Je veux aller en Turquie et changer de Loi pour pouvoir manger ce que je veux tout au long de l'année... J'ajoutai que la première galère de Turcs qui croisera dans ces parages, j'y monterai : je m'en veux aller sur-le-champ en Turquie afin de vivre à ma guise, de manger ce qui me plaît et de n'être plus assujéti à la religion chrétienne, laquelle ne nous laisse point manger de viande tous les jours ni vivre selon notre liberté<sup>18</sup> ».

Ces deux couples d'opposés, pur/impur pour les juifs et les musulmans, fête/pénitence pour les chrétiens. Jouent un rôle différent dans leurs cultures respectives : si le second a pour fonction de rythmer le calendrier liturgique, le premier s'emploie à définir les risques de contamination. Dans les deux cas, celui qui transgresse les règles perd l'état de grâce nécessaire pour entrer en contact avec Dieu, mais la rigueur et le caractère global des tabous relatifs aux catégories pur/impur n'ont pas d'équivalent dans la facilité avec laquelle sont pardonnées les infractions aux préceptes péni-tentiels ni, par-dessus tout, dans la fréquence des dispenses pontificales, souvent en faveur des classes supérieures de la société. Plus tard, on trouvera une preuve de cette indulgence dans la disparition progressive de ces normes chez les chrétiens : d'emblée, elle est entière pour les protestants et, chez les catholiques d'aujourd'hui, elle résulte d'une lente obsolescence, la question de l'observance devenant dès lors une simple affaire personnelle. On ne rencontre pas de processus analogue dans les autres religions du Livre, qui demeurent inflexibles sur l'observance des normes.

Cependant, la différence entre ces deux systèmes de réglementations ne tient pas uniquement au poids inégal des interdits : il

17. M. Nau, *L'État présent de la religion mahométane, concernant la vérité de la religion chrétienne défendue et prouvée contre l'Alcoran par l'Alcoran même*, Paris, 1684.

18. Archives historiques du diocèse de Naples, Saint-Office, 305 B, in L. Rostagno, *Mi faccio turco*, Istituto per l'Oriente, Rome, 1983.

s'agit de deux systèmes symboliques bien distincts. Les tabous édictés par Moïse dessinent une frontière entre le peuple élu et les autres; à cette ligne de partage introduite entre les peuples répond « une différence entre les animaux dont ils peuvent se nourrir<sup>19</sup> ». En se réappropriant les interdits hébraïques, Mahomet fait des musulmans un peuple qui se signale par un rapport particulier avec Dieu, dans une optique de séparation et d'unicité. « On appartient à une seule race, à un seul peuple, à un seul sexe, à une seule catégorie<sup>20</sup> », et à cela correspond une conception rigide du monothéisme.

Le christianisme, on l'a vu, a opposé dès l'origine une totale liberté d'alimentation aux interdits bibliques, renversant ainsi les barrières culturelles qui coupaient les Hébreux des autres peuples. Avec la chute des interdits, le concept de « peuple élu » tombe à son tour et l'ensemble de l'humanité devient, d'une manière indifférenciée, fille de Dieu et donc candidate à la conversion.

Dans l'Europe contemporaine, pendant que le pape invite les fidèles à priver la nourriture de son sens religieux, le judaïsme et l'islam redéfinissent les interdits alimentaires comme un signe concret de séparation par rapport au monde moderne où ils vivent - souvent pour des raisons de force majeure. Pour les chrétiens, il est très difficile d'accepter l'adhésion d'autrui à des normes dans lesquelles ils voient généralement le résidu de périodes « primitives », parce qu'elles signifient un refus de s'assimiler à leur culture.

En analysant les principes alimentaires des trois grandes religions méditerranéennes, on parvient à appréhender leurs diverses formes d'agressivité : pour les uns (juifs et musulmans), une tension continue - proclamer sa différence; pour les autres, les chrétiens, l'impossibilité d'admettre que l'on puisse rejeter l'assimilation qu'ils proposent en échange de l'abolition des frontières. Sera-t-il possible, maintenant ou plus tard, de se retrouver à la même table ? Et de quelle manière ?

*Traduit de l'italien par Isabelle di Natale*

---

19. P. Soler, *op. cit.*

20. P. Soler, *op. cit.*

---

*Lucetta Scaraffia*